



Avis de publication

Concerne: PAP «Im Reuteschberg» à Beringen

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, article 30bis, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Mersch a constaté, en sa séance du 15 novembre 2021 la conformité du projet d'aménagement particulier susmentionné avec le plan d'aménagement général en vigueur.

Le dossier du projet d'aménagement particulier présenté par le bureau E-Cone S.à r.l. de Mersch pour le compte de la société à responsabilité limitée Longchamp S.à r.l. de Mersch concernant une modification du projet d'aménagement particulier n° 18397/45C sur des fonds sis dans la section D de Beringen, inscrits au cadastre sous les numéros 725/2768 (partie), 725/2890 (partie), 725/2546 (partie) 725/2760 et 725/2761 et d'une partie du domaine public au lieu-dit «Rue Wenzel» restera déposé pendant 30 (trente) jours, à savoir du 23 novembre au 23 décembre 2021 inclus dans l'annexe de la mairie (château) à Mersch au service technique où le public pourra en prendre connaissance.

Le projet en question est également publié sous forme électronique sur le site: <http://www.mersch.lu>

Endéans le délai visé à l'alinéa qui précède, les objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, à peine de forclusion.

Mersch, le 23 novembre 2021
pour le collège des bourgmestre et échevins
le secrétaire, le bourgmestre,